



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Laboratoire d'étude et de recherche sur l'action
publique (LERAP) (EA 2108)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Tours

Novembre 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire d'étude et de recherche sur l'action
publique (LERAP) (EA 2108)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Tours

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Novembre 2010



Unité

Nom de l'unité : Laboratoire d'étude et de recherche sur l'action publique (LERAP)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 2108

Nom du directeur : Mme Nathalie ALBERT

Membres du comité d'experts

Président :

M. Bernard TEYSSIE, Université Panthéon-Assas-Paris 2, représentant le CNU

Experts :

Mme Nicole DOCKES, Université Lyon 3

M. Dimitri HOUTCIEFF, Université d'Evry

M. Xavier MAGNON, Université Toulouse 1

Mme Marie-Laure MATHIEU, Université Montpellier 1

M. Christian MESTRE, Université de Strasbourg

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Claude OPHELE, Directeur de l'UFR de Droit de l'Université de Tours



Rapport

1 □ Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 15 novembre 2010 après-midi, la matinée ayant été consacrée aux équipes de l'Université d'Orléans laquelle relève du même PRES que l'Université de Tours. Le comité d'experts a pu rencontrer les membres du LERAP ainsi qu'un certain nombre de doctorants. Plus précisément, la visite s'est déroulée dans les locaux de la Faculté de droit de Tours le 15 novembre 2010 de 14 h à 15 h 30. Etaient présents la directrice ainsi que de nombreux membres de l'équipe. Une présentation précise de son activité a été faite par la directrice et une discussion intéressante a suivi entre les membres du comité et ceux de l'équipe, au travers d'échanges cordiaux et libres. Une rencontre à huis clos a, ensuite, eu lieu avec les doctorants, rencontre qui a laissé une impression assez positive quant à leurs conditions d'encadrement et à leur intégration à la vie de l'unité.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le LERAD (Laboratoire d'Etude des Réformes Administratives et de la Décentralisation) bénéficie du statut d'équipe d'accueil depuis 1992. Il se consacre au droit public, à l'histoire du droit et à la science politique. Il a souhaité changer d'appellation pour devenir le LERAP (Laboratoire de Recherche sur l'Action Publique).

Trois Masters II sont adossés au LERAD : Master II « Droit et justice » (parcours droit public), Master II « Administration des collectivités territoriales (ACT) », et Master II « Management des territoires urbains », tous trois dirigés par des membres de l'équipe.

- Equipe de Direction :

Le LERAP est dirigé par Mme Nathalie Albert. Le directeur est assisté d'un conseil de laboratoire dans lequel siègent, aux côtés de professeurs et maîtres de conférences, un doctorant.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	18	14
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	14	7
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0,3	0,5
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	12	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	8

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Le LERAP constitue une équipe d'accueil cohérente dont l'activité scientifique se déploie dans des conditions matérielles satisfaisantes, notamment en termes de locaux. Il faut qu'il soit attentif à l'accueil et à l'encadrement des doctorants avec la double ambition d'en augmenter le nombre et d'accroître le nombre de thèses soutenues.

- Points forts et opportunités :

Le LERAP a noué des liens avec plusieurs collectivités publiques et un nombre non négligeable d'Universités étrangères qui sont autant de vecteurs de déploiement d'actions nouvelles.

- Points à améliorer et risques :

Le LERAP doit être très attentif à l'enrichissement du cercle de ses doctorants et à l'accroissement du nombre de thèses soutenues.

- Recommandations:

Le LERAP devrait se préoccuper :

1) de préciser les termes de la coopération scientifique établie sur le thème de la responsabilité avec le CRDP et le GERCIE ;

2) de renouer avec le Laboratoire « Collectivités territoriales » de l'Université d'Orléans des liens qui apparaissent fort distendus.



- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	12
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	4
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	86%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	4

3 • Appréciations détaillées :

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le LERAP justifie d'une production scientifique de qualité à laquelle tous les membres de l'équipe s'attachent à concourir. Des colloques sont régulièrement organisés ; les actes sont systématiquement publiés, soit sous la forme d'ouvrages soit dans des revues. Des relations ont été établies avec le Gridauh (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat qui est un groupement d'intérêt public de recherche) et l'association pour la recherche en droit administratif ; ils ne peuvent que contribuer à renforcer la richesse scientifique de l'équipe (de même que sa participation au Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe - dont le LERAP est membre fondateur - et sa participation à la Maison des sciences de l'homme). Il est d'autant plus regrettable que le LERAP n'ait à son actif que quatre soutenances de thèse au cours des quatre dernières années. Le nombre actuel de doctorants (12 selon le formulaire déposé) apparaît faible, rapporté au nombre de membres de l'équipe habilités à diriger des recherches (11).

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le LERAP a établi des liens de coopération avec des institutions universitaires de plusieurs pays : Pologne (où a été créée une école de droit français), Hongrie, Russie, Ukraine, Biélorussie. Ces liens de coopération, même s'ils n'ont pas tous la même densité, ont, en moyenne, une réelle substance. Ceux établis avec la Pologne (Université de Lodz, Cracovie et Varsovie) méritent une mention particulière (Responsabilité de deux programmes Hubert Curien Polonium « Actualité de la Décentralisation en France et en Pologne-regards croisés » et « Administration des métropoles en France et en Pologne » ; Initiation et gestion avec le soutien de l'Ambassade de France des « Journées du Droit français en Pologne » ; ouverture en 2003 à Lodz d'une Ecole de Droit Français avec un DU et un M2, sous la responsabilité d'un membre du LERAD).

Les liens du LERAP avec le Conseil général, la Communauté d'agglomération et la ville de Tours et sa participation au GRIDAUH doivent être également portés à son actif car ils caractérisent une volonté forte de tisser des partenariats tant locaux que nationaux et démontrent un certain dynamisme de la part de l'équipe.



Le LERAP s'efforce également de conduire des actions communes avec les autres équipes de l'Université de Tours sur la thématique générale de la responsabilité. Mais de cette coopération la substance et les contours gagneront à être précisés dès lors, notamment, qu'est réellement envisagée la conduite d'actions communes.

Il est, en revanche, permis de regretter que les liens tissés avec l'Equipe « Collectivités territoriales » de l'Université d'Orléans soient si ténus qu'ils n'apparaissent guère perceptibles alors même que les Universités de Tours et d'Orléans participent au même PRES.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité :**

Trois spécialités de master sont adossées au LERAP : Droit et justice ; Administration des collectivités territoriales ; Management des territoires urbains. L'implication des membres de l'équipe dont les enseignements délivrés au titre de ces spécialités permettrait d'espérer un renforcement de la capacité d'attraction de l'équipe et, par là-même, une augmentation du nombre de doctorants. De nouvelles initiatives devront être prises par la direction de l'équipe pour renforcer son animation scientifique et améliorer sa production doctorale actuellement trop faible.

- **Appréciation sur le projet :**

Souhaitant insérer son activité de recherche dans la perspective des « mutations de l'action publique », le LERAP articule son projet de recherche autour de deux axes, l'un dévolu à la ville, l'autre, en collaboration avec le CRDP et le GERCIE, consacré à la thématique de la responsabilité et, au-delà, de la « responsabilisation ». La cohérence de l'équipe, les champs disciplinaires qu'elle couvre permettent d'augurer de la faisabilité du projet présenté (dont la pertinence scientifique est par ailleurs avérée tant la thématique de la responsabilisation apparaît comme une tendance « lourde » et actuelle du droit et, particulièrement, du droit administratif).

Il conviendra néanmoins que l'équipe se préoccupe de définir de manière plus précise le type de partenariat qu'elle souhaite développer avec le CRDP et le GERCIE sur la thématique de la responsabilité. Une meilleure définition du champ d'intervention de chacun est souhaitable. Une meilleure articulation des interventions des uns et des autres devrait en résulter.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Laboratoire d'étude et de recherche sur l'action publique - LERAP	A	B	B	A	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Tours, le 7 avril 2011

SERVICE DE LA RECHERCHE ET
DES ETUDES DOCTORALES

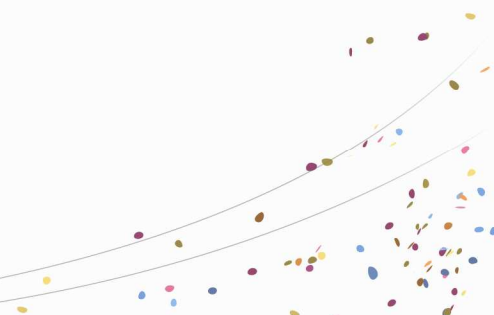
REPONSE DE :
LABORATOIRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHÉ SUR
L'ACTION PUBLIQUE (LERAP)

Le Vice-Président,
Chargé de la Recherche

Michel ISINGRINI

3 rue des Tanneurs
BP 4103
37041
Tours Cedex 1

Tél. : 02 47 36 64 12
Fax : 02 47 36 65 62
Mél. : red@univ-tours.fr



Observations

Rapport d'évaluation de l'AERES sur le LERAP (EA 2108)

Au vu du rapport rédigé par l'AERES sur le projet du LERAP, trois points nous paraissent mériter des observations complémentaires.

1) Actualisation des programmes de recherche du LERAD - futur LERAP :

Depuis la visite du comité de l'AERES, nous avons obtenu, en décembre 2010, une réponse positive à deux de nos candidatures à des programmes de recherche.

Le LERAD fait partie des 3 équipes partenaires d'un programme de recherche « AlterProp » (sur 3 ans) **qui vient d'obtenir un financement de l'ANR** (intitulé: « Partage des espaces habités : vers des formes alternatives de propriété » dans le cadre du programme Espace et territoire 2010).

Sous l'égide de l'équipe UMR 6173 CITERES (géographie), le LERAD participe à un projet PUCA (sur 18 mois) dont le financement vient d'être accepté par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (« Viabilité de l'économie productive des régions urbaines : investigation à partir de la planification stratégique ». Une comparaison entre la France et l'Angleterre » - **projet FRANG**). Le LERAD sera chargé de la partie « urbanisme commercial ».

2) Dispositif d'encadrement des doctorants :

Le LERAP (ex-LERAD) a parfaitement pris conscience de la nécessité d'améliorer la production doctorale, et de veiller pour ce faire à l'encadrement des doctorants.

Cette prise de conscience est en réalité partie prenante d'une dynamique générale, fruit de l'intérêt porté à ces questions par les directeurs de Master II (en particulier Mme le Professeur Bénédicte Delaunay, directrice du MII Droit et justice – parcours droit public) et le conseil de Laboratoire.

Une information soutenue a ainsi été faite depuis deux ans auprès des étudiants inscrits en Master I et II, politique qui commence à porter ces fruits puisque l'actuelle promotion du Master II Droit et justice, principal pourvoyeur de thèses à vocation universitaire, compte 4 à 5 étudiants désireux de s'inscrire en thèse, volonté que nous avons d'ores et déjà relayée auprès de l'Ecole doctorale, afin d'être particulièrement vigilants à la question des financements. Il faut à cet égard relever que, ces dernières années, les doctorants s'inscrivant en thèse dans le cadre du LERAD – futur LERAP ont dans leur grande majorité obtenu un financement pour conduire leurs recherches, ce qui devrait se traduire dans les prochaines années par une augmentation du nombre de soutenances de thèse.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'encadrement des doctorants, des mesures ont d'ores et déjà été prises. Un membre du LERAD (J.-Ph. Lecomte, MCF Science politique, membre du Conseil de Laboratoire) s'est ainsi vu confier la tâche de réfléchir aux dispositifs innovants qui pourraient permettre de mieux accompagner ces derniers, et d'éviter ce faisant des abandons

en cours de thèse. Il a dès maintenant été décidé de mettre en place des séminaires de présentation de l'état de leur recherche doctorale par les doctorants du Laboratoire.

Leur participation aux journées d'étude et colloques, notamment dans le cadre de nos partenariats internationaux, est par ailleurs vivement encouragée.

Enfin, le programme ANR « AlterProp » sus-évoqué devrait permettre d'associer deux étudiants actuellement en Master II MTU (management des territoires urbains), et désireux de s'inscrire en thèse en droit de l'urbanisme.

3) Précisions sur les partenariats du LERAD avec d'autres équipes de recherche :

L'idée d'un partenariat entre les équipes de droit de notre Faculté s'agissant du domaine de la responsabilité n'est pas neuve, pour deux d'entre elles tout du moins. Pour mémoire en effet, le LERAD et le CRDP (équipe de droit privé) ont déjà collaboré à l'organisation d'un colloque sur « Le préjudice » en 2009, colloque publié à la revue Responsabilité civile et assurances (RCA). Il s'agissait là d'un prolongement du rapprochement opéré entre droit public et droit privé dans le cadre du MII Droit et justice, et de sa traduction naturelle sur le plan de la recherche.

La conviction que le droit de la responsabilité ne peut plus être étudié de manière isolée, mais exige une vision comparatiste, a conduit les directeurs de recherche du LERAD, CRDP et GERCIE à manifester leur volonté de travailler ensemble lors du prochain contrat quadriennal. Deux domaines leur semblent en effet attester du caractère complémentaire des approches civiliste, administrativiste et européeniste : le droit de la santé et le droit de l'environnement.

Pour ce faire, deux assises institutionnelles vont se compléter. D'une part le PPF « espaces juridiques et mutations socio-économiques » mis en place dans le précédent contrat quadriennal paraît être le moyen de localiser cette coopération entre les « équipes de recherche. D'autre part, le fait que le thème - évidemment plus large - de la « responsabilisation » soit l'un des axes de recherche retenu par la MSH Val de Loire pour le prochain contrat donne un socle plus solide encore à cette coopération scientifique puisque le LERAD et le GERCIE en seront partie intégrante et pourront s'associer des équipes appartenant à d'autres disciplines (histoire, philosophie...) lorsque les journées d'étude envisagées s'y prêteront.

Enfin, le LCP (Orléans) intégrant lui aussi la MSH (qui devient MSH Val de Loire) à l'occasion du prochain contrat, sa collaboration avec le LERAD trouvera ainsi un cadre institutionnel propice à des projets de recherche commun dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

La directrice du LERAD
Nathalie Albert
Professeur de droit public